AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 25-4-66 498064

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE CHAMPAGNE (Tél. 47-22-87)
(AISNE, ARDENNES, AUBE, HAUTE-MARNE, MARNE, MEUSE)

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 5, place Paul-Jamot - REIMS.
C. C. P. : CHALONS-SUR-MARNE 2.802-15

SUPPLEMENT N° 2 au BULLETIN N° 67 d'AVRIL 1966 — le 19 Avril

VIGNE

INFORMATIONS.-

Vers gris :

Les chenilles de diverses noctuelles causent des dégâts parfois importants localement, en dévorant les jeunes pousses ou en évidant les bourgeons.

Dans ce cas, il convient d'intervenir rapidement :

- soit par poudrage ou pulvérisation du pied des ceps et du sol environnant avec des insecticides de synthèse tels que H.C.H., lindane, aldrine, etc.
- soit par épandage d'appâts empoisonnés à base de son "frisé" additionné de 200 gr. d'aldrine ou de 400 gr. de chlordane pour 100 Kgs de son sec.

Otiorrhynques ("culs crottés") :

Ces insectes dont les dégâts sont comparables à ceux des vers gris sont justiciables des traitements par poudrage ou pulvérisation indiqués ci-dessus.

P 1.156

Imprimerie de la Station de CHAMPAGNE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENT.-

Tavelures du pommier et du poirier :

L'abondance des pluies et leur durée ont provoqué le lessivage des traitements préconisés par le dernier avis du 12 Avril. Il est recommandé de renouveler très rapidement le traitement tavelure sur l'ensemble des variétés dès réception de cette note.

INFORMATIONS.-

Oïdium du pommier :

Ce champignon se montre virulent dans certains vergers, ajouter aux bouillies un fongicide antioïdium.

Chenilles défoliatrices :

Leur présence active et leurs dégâts ont été constatés dans quelques vergers. Il est rappelé que durant la floraison seuls les produits reconnus non dangereux pour les abeilles énumérés dans le Bulletin 67 du 4 Avril sont autorisés.

Araignées rouges :

Les éclosions sont encore trop peu nombreuses, attendre un prochain avis pour intervenir sur ces acariens.

Monilia - Coryneum - du prunier, du cerisier, du mirabellier :

Un traitement contre ces champignons est recommandé sur les arbres ayant atteint les stades F - G.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,	l'Inspecteur de la Circonscription Phytosanitaire de REIMS